

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 30 JANVIER 2024

Convocations adressées le : Mercredi 24 janvier 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 9

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 1

Nombre de pouvoirs attribués : 1

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 11

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Armelle AUDIN ; Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ; Emmanuel FRANCOIS ; Armelle GALLOT – LAVALLEE ; Christian GATARD ; Michel GILLOT ; Franck MAZET.

Suppléants à voix délibérative :

Christian BONNARD.

Suppléants sans voix délibérative :

Nathalie SAVATON.

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Franck MAZET pour Brigitte PINEAU.

Absents excusés:

Frédéric AUGIS ; Patrick LEFRANCOIS ; Brigitte PINEAU ; Sébastien MARAIS.

Secrétaire de séance :

Michel GILLOT

**C 24/01/11 - INSTITUTIONS - INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LE
PRESIDENT ET PAR DELEGATION**

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, présente le rapport suivant :

Au regard de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales et par délibération en date du 1^{er} mars 2023, le Comité syndical a décidé de confier une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de ces articles, il appartient au Président de rendre compte des décisions prises dans le cadre de ses attributions et de cette délégation.

➤ **Signature des arrêtés ci-dessous :**

- **Arrêté 2023/48** : Arrêté modificatif de l'arrêté 2023/03 – cession bus 271
- **Arrêté 2023/49** : Arrêté modificatif de l'arrêté 2023/13 – cession bus 275
- **Arrêté 2023/50** : Désignation de l'Association pour le Développement des Transports en Collectifs en Touraine (ADTT) comme représentants d'associations d'usagers ou d'habitants au Comité des partenaires du Syndicat des Mobilités de Touraine.
- **Arrêté 2023/51** : Demande de subvention dans le cadre d'achat de vélo pour le service Vélociti.

➤ **Signature des marchés suivants pour le compte du Syndicat des Mobilités de Touraine :**

Numéro de marché	Attributaire	Objet	Montant en € HT	Date de notification
23TR010	Bureau d'Etudes Jean-Marie Dupin	Mission de conseil Structure pour l'étude de faisabilité concernant le remplacement des vérins de levage de bus pour 4 fosses du dépôt de bus Fil Bleu pour le compte du Syndicat des Mobilités de Touraine	17 600,00 € HT	13/12/2023
23TR009	CONSULTANT SECURITE	Mission de coordination SSI dans le cadre de la	3 600,00 € HT	15/12/2023

	BATIMENT (SSI CONSULTING)	réalisation d'un barnum et de la mise aux normes de la travée GPL pour la maintenance des bus Fil Bleu situé à Saint Pierre des Corps		
--	---------------------------	---	--	--

➤ **Marchés du mandataire passés pour le compte du Syndicat des Mobilités de Touraine dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du 19 février 2020 :**

Aucun depuis le dernier Comité syndical de nouveaux marchés du mandataire passés pour le compte du Syndicat des Mobilités de Touraine.

➤ **Signature des avenants aux marchés suivants par le mandataire dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du 19 février 2020:**

- Avenant n°3 au marché n°21.003.L2C « BEP DUP EXPRO », notifié le 12/12/23 au titulaire SYSTRA
- Avenant n°1 au marché n° 21.013.L2C « OQA IS-CSS », notifié le 12/12/23 au titulaire SOCOTEC INFRASTRUCTURE
- Avenant n°2 au marché n° 21.016.L2C - DESIGNER, notifié le 20/11/23 au titulaire RCP DESIGN
- Avenant n°1 au marché n° 21.022.L2C « Impression et fabrication des supports de communication lot N°2 », notifié le 15/12/23 au titulaire SIGNETIS

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9 ; et L. 5211-10 ;

Vu la délibération du Comité syndical du 30 mai 2023 ;

Le Comité syndical après en avoir délibéré,

- **ACTE** les décisions prises par le Président pour le Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

<p>Le secrétaire de séance,</p>   <p>Michel GILLOT</p>	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice,</p>   <p>Soazic LE GUEN</p>
--	---